

Séance du 26 Février 2024

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	12
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	12
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	19/02/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six Février à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Étaient présents : CARSAC Lucette, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, FELIX Dimitri, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, LACHERET Jean-Christophe, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François

Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA),

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°
CM20242602-05

OBJET

Acceptation
d'un fonds de
concours de la
Communauté
de Communes
Grand-Figeac
dans le cadre
du soutien à la
restauration du
patrimoine
vernaculaire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 V qui stipule :

« Afin de financer la réalisation et le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté du Grand Figeac et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés »,

VU la délibération n°28082023-3 du Conseil Municipal en date du 28 Août 2023 sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Grand Figeac pour le projet de « Restauration du lavoir et fontaine de Saint-Pierre »

VU la délibération n°184/2023 du Conseil Communautaire du Grand Figeac en date du 12 décembre 2023 accordant un fonds de concours pour la restauration du patrimoine vernaculaire, d'un montant maximal de 3 000.00€ à la Commune de Planioles pour le projet de « Restauration du lavoir et fontaine de Saint-Pierre ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'ACCEPTER le fonds de concours de la Communauté de Communes du Grand-Figeac, dont le montant s'élève à 3 000.00 €, pour le projet de « Restauration du lavoir et fontaine de Saint-Pierre »,
- D'INSCRIRE cette recette au budget de la Commune de Planioles.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 26 Février 2024

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Prefecture
le 27/02/2024
et publication ou
notification
du 27/02/2024*

Le Maire,
Guy LACOUT.